

du contentement, car il s'y amassaient en quantité, et y faisaient un ramage et gazouillis si agréable, que je ne pense pas jamais en avoir oui de semblable. »

Voilà donc Port-Royal fondé en 1605 ⁽¹⁾. Mais l'avenir de la colonie est dès le début compromis. Une installation de ce genre nécessitait de grosses dépenses et, pour y faire face, il était nécessaire d'obtenir du roi un privilège commercial. Or les marchands et les pêcheurs normands, bretons ou basques, élevaient d'énergiques réclamations contre toute restriction apportée à la liberté de leur négoce. C'étaient donc des intrigues incessantes en cour, et un privilège était-il accordé que souvent on le révoquait quelques années plus tard, voire pendant l'absence du bénéficiaire. De là, sans parler du découragement apporté par de pareilles pratiques, des obstacles, des arrêts perpétuels dans l'œuvre de la colonisation.

De Monts, de retour en France, trouve ainsi son privilège annulé. Toutefois il expédie un navire à Port-Royal sous les ordres de Poutrincourt auquel il a donné l'établissement à titre de concession personnelle. Un ancien avocat de Paris, Marc Lescarbot, était « de la partie »; d'un caractère plein d'entrain il soutint souvent par sa gaieté le courage de ses compagnons et il a laissé un amusant récit de son voyage.

Champlain et Poutrincourt ont visité à cette époque les côtes du sud; puis, la société formée par de Monts ayant été ruinée par des marchands hollandais, il fallut abandonner l'Acadie; tout le monde revint en France.

Trois ans plus tard, Poutrincourt retourne à Port-Royal laissé à la garde des indigènes et où l'on retrouva tout en bon état. Mais un capitaine des colonies anglaises, Samuel Argall, vient, en pleine paix, attaquer nos postes, et, sur l'ordre du Gouverneur de la Virginie, il chasse les colons et brûle leurs demeures; les habitants durent se réfugier dans les bois. Nous reprîmes par la suite possession du pays; l'Angleterre ne nous avait d'ailleurs accordé, pour ces actes de piraterie, que des satisfactions partielles et insuffisantes.

Fondation de Québec. — Sur ces entrefaites, de Monts, lassé de ses efforts infructueux en Acadie, avait de nouveau tourné ses regards vers les rives du Saint-Laurent. Encouragé par Henri IV, il arma deux navires: Pont-Gravé, qui commandait l'un, devait s'arrêter à Tadoussac, afin de faire la traite avec les sauvages, et Champlain, avec l'autre sous ses ordres, remonterait plus haut fonder une colonie. C'est le 13 avril

(1) Après Saint-Augustin, Port-Royal ou Annapolis est la plus ancienne ville de l'Amérique du Nord. Un poste, créé par Chauvin, fut établi à Tadoussac dès 1599.